blettes de chocolat. Ce chocolat provenait de la maison Delespaul à Lille, comme celui soustrait chez Mlle Delvoye. L'argent que celle-ci devait avoir, se composait de pièces de 5 francs.

Dutilleul qui faisait à cette époque ses 28 jours, n'est rentré à la caserne qu'à 4 heures du matin, les vêtements également mouillés.

Il n'en fallait pas davantage pour démontrer la culpabilité des accusés. Ces derniers ont fini par convenir qu'ils sont allés chez Mlle Delvoye, mais leurs aveux sont remplis de réticences.

Dutilleul prétend que s'il accompagna Baillet, il l'attendit, durant deux heures, derrière un mur de jardin profita seulement du produit du vol. Baillet reconnait également la soustraction, mais nie avoir touché Mlle Delvoye. Il soutient qu'elle est morte de peur. La justice, au contraire, attribue la mort aux violences des accusés.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La situation. — On cite plusieurs établissements où un certain nombre de rentreurs grévistes ont repris le travail. Dans d'autres maisons, quelques-uns seulement ont été repris, les patrons ayant pourvu au remplacement du plus grand nombre.

Des manifestations se sont encore produites dans la journée de mardi soit à la sortie soit à la rentrée dans les ateliers. Deux ouvriers ont même été mis en état d'arrestation pour avoir proféré des menaces contre ceux de leurs camarades qui n'avaient pas quitté le travail.

Deux nouvelles grèves part elles se sont déclarées. Chez MM. Drey, Simpson et Cie, fabricants de velours, rue Darbo, 101 tisserands ont abandonné les ateliers; ils demandent une augmentation de cinq centimes au kilogramme de velours de première qualité et une autre augmentation de deux centimes et demi pour les qualités inférieures.

Le véritable motif pour lequel ils ont cessé le travail, serait le renvoi d'un ouvrier congédié pour avoir dit des grossièretés au patron.

Mardi, à cinq heures du soir, cent cinquante tisserands de l'établissement de M. H. Pattyn, quai de Dunkerque, ont cessé le travail, voulant, ont-ils dit, protester contre l'embauchage de nouveaux rentreurs, en remplacement des grévistes.

Les eaux potables de Roubaix. — *Déclaration d'utilité publique.* — Le Président de la République Française vient de signer le décret suivant :

« Sur le rapport du ministre de l'Intérieur ;

» Vu les délibérations du Conseil municipal de Roubaix des 6, 13 avril 1888, 4 juin 1889 et 16 mai 1890 ;

» Vu les délibérations du Conseil municipal de Tourcoing des 21 juin 1889, 10 et 25 avril 1890 ;

» Vu les procès-verbaux des enquêtes ouvertes à la Préfecture du Nord et à la sous-préfecture de Douai, du 12 juillet au 31 août 1889 ;

» Vu l'avis de la commission d'enquête du 11 septembre 1889 ;

» Vu l'avis du préfet du Nord et les autres pièces de l'affaire ;

» Vu l'avis du comité consultatif d'hygiène publique de France ;

» Vu l'avis du conseil général des Ponts et chaussées du 5 juin 1890 ;

» Vu l'ordonnance du 18 février 1834 et la loi du 3 mai 1841 ;

» Le Conseil d'Etat entendu ;

» Décrète : Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de captage et de dérivation des eaux de la Scarpe inférieure en vue de l'alimentation des villes de Roubaix et de Tourcoing, conformément aux dispositions du projet dressé le 19 novembre 1887 par les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées du département du Nord, et modifié par le Conseil général des Ponts-et Chaussées, suivant l'avis susvisé, du 5 juin 1890.

» Art. 2. — Le maire de Roubaix et le maire de Tourcoing agissant au nom de ces deux villes sont autorisés à acquérir, soit à l'amiable, au prix fixé d'après une expertise contradictoire, soit au besoin par voie d'expropriation conformément à la loi du 3 mars 1841, les terrains nécessaires pour l'exécution des travaux déclarés d'utilité publique par l'article 1er du présent décret, et compris dans le tracé rouge modifié par un trait bleu au plan ci-annexé.

» Art. 3. — Les villes de Roubaix et de Tourcoing devront, conformément à l'engagement qu'elles ont pris dans les délibération du 6 avril 1888 et 10 avril 1890, indemniser les usiniers ou autres réclamants de tous les dommages qu'ils pourraient prouver leur avoir été causés.

» Art. 4. — La dépense de l'entreprise, évaluée à 6,280,000 francs sera couverte à l'aide de deux emprunts, l'un de 4,896,000 fr. à réaliser par la ville de Roubaix, [illegible] la ville de Tourcoing, les dits emprunts autorisés par une loi du 12 juin 1891.

» Art. 5. — Le ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

» Fait à Paris, le 20 juin 1891.

» Signé : CARNOT.

» *Par le Président de la République,*
» Le ministre de l'Intérieur,
» Signé : CONSTANS. »

L'Union artistique et littéraire. — Une réunion à laquelle tous les membres sont priés d'assister aura lieu aujourd'hui mercredi, 1er juillet, à huit heures et demie du soir à l'*Hôtel Ferraille*. Plusieurs communications importantes y seront faites.

Résultats de deux adjudications. — Mardi, à onze heures du matin, ont eu lieu, à la mairie de Roubaix, deux adjudications : 1° pour la construction d'un aqueduc au chemin d'intérêt commun n. 143, rue de Barbieux ; 2. pour la construction de deux tronçons d'aqueduc au chemin vicinal ordinaire n. 7, rue de Cartigny.

MM. Boudin et Delgrange, entrepreneurs à Roubaix, ont été déclarés adjudicataires pour le premier lot; ils ont offert un rabais de 4 pour cent, tandis qu'un second soumissionnaire, MM. Lernout frères, n'ont offert que 1 pour cent de rabais.

Pour le second lot, deux soumissionnaires se sont présentés : MM. Chambrouty, entrepreneur à Roubaix et Larnout frères, entrepreneurs à Roubaix : Ceux-ci ont été déclarés adjudicataires avec un rabais de 3 pour cent.

Le pèlerinage eucharistique d'Halluin, du dimanche 5 juillet. — Nous rappelons que l'Administration de la Cie du chemin de fer du Nord accorde la réduction de 50 0/0 aux pèlerins qui, *groupés par 10*, présenteront aux guichets de la gare des cartes de pèlerins.

Ces cartes, donnant droit aux billets à demi-prix, sont mises en vente aux adresses suivantes, *au prix de 10 centimes* :

1° A la librairie du *Journal de Roubaix*;
2° A la librairie Vroment, Grande-Place, (ancienne maison Cocheteux.
3° A la librairie Plouvier-Fontenelle, contour Notre Dame.
4° A la librairie Claerebout, rue du Collège.
5° A la librairie Flipo-Broutin, Grande-Rue.
6° Aux sacristies de Saint-Martin et de Notre-Dame.

Ces cartes doivent être prises le plus tôt possible ; elles sont numérotées *et le nombre des places est essentiellement limité.*

Un train spécial direct partira de Roubaix vers 2 heures de l'après-midi. Le cas échéant, on espère en obtenir un second, 15 minutes plus tôt, mais il est impossible de rien garantir dès à présent sous ce rapport.

Au retour, les spéciaux directs partiront d'Halluin entre 7 h. 30 et 7 h. 40 du soir pour atteindre Roubaix *au plus tard* vers 8 h. 1/4.

Nous publierons demain des renseignements très exacts sur ces points divers et nous indiquerons à partir de quel jour les billets devront être demandés à la gare, sur présentation de la carte spéciale de pèlerin. Il ne sera plus délivré de billets à prix réduits dimanche.

La fête du manège. — Nous avions omis de dire que la société du Manège avait mis très gracieusement la salle à la disposition de la société municipale *La Roubaisienne*. Nous réparons bien volontiers cet oubli involontaire.

Un sauvetage émouvant. — Trois fillettes couraient, lundi après-midi, le long du chemin de halage près du Pont de Mouveaux: l'une d'elles, Marie Prouvost, tomba dans le canal et disparut presque immédiatement.

Passait un jeune homme de quinze ans, Georges Henneuse, habitant la rue Sébastopol. Il s'élança tout habillé dans l'eau et parvint, après plusieurs plongeons, à ramener l'enfant à demi asphyxiée sur la rive. Grâce à d'énergiques remèdes, Marie Prouvost a pu être rappelée à la vie. Ce n'est pas, à ce qu'on nous assure, le premier sauvetage accompli par M. Henneuse.

Vol d'un porte-monnaie. — Mme Debrauwère, rue de l'Alma, se disposait à solder, mardi matin, au marché de la grand'place, un achat de fleurs. Elle s'aperçut soudain de la disparition de son porte-monnaie qu'elle tenait cependant en main quelques instants auparavant. Mme Debrauwère soupçonne une fille qu'elle connait et qui a lié conversation avec elle. Le porte-monnaie contenait une douzaine de francs.

Un vol de trente francs. — Lundi matin, une couturière, Mlle Marie Vandemberghe, rentrait d'un voyage à Bruxelles. En arrivant chez elle, rue de l'Epeule, elle fut étonnée de ne pouvoir rentrer dans sa chambre. La serrure ne fonctionnait plus. Des malfaiteurs s'étaient introduits chez elle et avaient enlevé une somme de trente francs.

L'orphéon l'« Abeille ». — Cette société, dans sa réunion générale du 28 juin, a procédé à l'installation de son nouveau chef, M. Charles Debuyser.

Elle a également félicité un de ses sociétaires, M. Jean Soudan, de la médaille d'honneur qui vient de lui être décernée par M. le Ministre de l'Interieur, pour un sauvetage accompli il y a quelques mois dans le canal de Roubaix.

Après cette fête intime, l'orphéon l'*Abeille* a rendu visite à ses membres honoraires.

Un accident boulevard de Beaurepaire. — Mardi après-midi, un accident s'est produit chez M. Courouble-Lambin, farinier, boulevard de Beaurepaire. Un ouvrier monteur employé dans la maison, Louis Moûl, âgé de 28 ans, et originaire de Ernstofen (Allemagne) a eu la main gauche prise dans le cylindre d'une machine : trois doigts ont été broyés. Le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Un accident rue de Sébastopol. — Un aide maçon, M. Jean Delfosse, âgé de 35 ans, occupé à des travaux, rue Sébastopol, a reçu, mardi matin, sur le pied droit, des briques qui dégringolaient d'un échafaudage. Il a eu trois doigts mutilés et on a dû le transporter chez lui, rue Watt.

Un roubaisien blessé à Lille. — Lundi soir, un roubaisien, M. Henri Parmentier, se trouvait sur le car allant porte de Béthune. Rue Léon Gambetta, M. Parmentier glissa de la plate-forme et tomba sur la chaussée : dans sa chute il s'est fracturé la cheville droite et il a dû être reconduit en voiture à Roubaix.

Entraves à une arrestation. — Les agents Bourgois et Lescouffe, de service pour la surveillance des fabriques, arrêtaient, lundi soir, rue de la Redoute, un ivrogne nommé François Dhègre. Ils furent accostés soudain par des jeunes gens qui les injurièrent et les [illegible] de conduire Dhègre en prison. Leurs menaces furent suivies d'un commencement d'exécution : mais l'un d'eux, Jean-Baptiste Borckem, de la rue d'Alger, fut arrêté. Sur ce, ses camarades jugèrent prudent de se disperser.

Trop de susceptibilité. — Lundi soir, Mlle Desplechin, rue des Anges, nettoyait sa façade, quand, par mégarde, quelques gouttes d'eau tombèrent sur Mlle Marie Dejaegher, ouvrière peigneuse. Celle-ci, *illico presto* pénétra dans la maison, et battit Mlle Desplechin et sa mère. Puis au paroxysme de la colère, elle lança des coups de poing dans les fenêtres dont les vitres volèrent en éclats. Le poste de police dut intervenir pour calmer l'aimable enfant qui a été écrouée au dépôt de sûreté.

Une algarade, rue de Tourcoing. — La cour Flipo, rue de Tourcoing, a été, lundi soir, le théâtre d'une scène où le couteau a joué son rôle. Un habitant, nommé Bartholomius, discutait avec une de ses voisines, Marie Dedapper, pour un motif des plus futiles. On en vint bientôt aux coups.

Bartholomius, soudain, sortit un couteau, et voulut en frapper la femme Dedapper qui parvint à parer les coups. Mais en voulant fuir, elle fut atteinte à la main gauche; l'arme pénétra profondément entre l'index et le médius. Le médecin légiste a déclaré que la blessure n'était pas grave. Bartholomius a été arrêté quelques heures après.

Un concours de tir à l'arc. — Le concours de tir à l'arc au but, qui vient d'avoir lieu chez M. Jules Lecomte, au Pile, a été très réussi. Cent cinquante tireurs y ont pris part ; voici les résultats :

1er prix, Aimable Lebrun, Cœur Joyeux ; 2e, A. Prévost ; 3e, Georges Moulard, Cœur Joyeux ; 4e, Henri Castelain, id.; 5e, A. Acquart, id.; 6e, A. Prévost ; 7e, Duprèelle père ; 8e, Louis Damasure ; 9e, Baptiste Lefebvre ; 10e, Louis Krabansky, Cœur Joyeux ; 11e, Aimable Lebrun, id.

La fête patronale de la Visitation. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« *Chapelle de la Visitation Sainte Marie*, 128. boulevard de Strasbourg Jeudi 2 juillet, fête patronale de la Visitation : Messe solennelle à 7 heures avec exposition du T.-Saint-Sacrement; à 4 heures 1/2, salut avec sermon par le Révérend Père Jonas, de la Compagnie de Jésus. Le Très-Saint Sacrement sera exposé toute la journée. Indulgence plénière.

Croix. — Le Conseil municipal se réunira, vendredi, 3 juillet, à huit heures du soir, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des plan et devis relatifs à la construction de préaux couverts aux écoles du centre ; 2, Approbation des plan et devis relatifs à la construction d'une prison, d'un dépôt de pompes à incendie, et d'une morgue, chemin de la Fontaine ; 3. Avis à donner sur les dispositions du projet d'élargissement du chemin n. 1 dit de la Fontaine ; 4. Souscription pour l'érection d'un monument en l'honneur des combattants de Wattignies, etc.

— *Aggression contre un prêtre.* — M. l'abbé Pottier, vicaire, était allé, lundi soir, visiter un malade rue Saint-Piat. En sortant de la maison, il fut accosté par un individu ivre, qui l'injuria de la plus grossière façon, et qui lui donna un coup de poing à la tempe. Une enquête est ouverte.

— Nous avons annoncé hier l'arrestation de Apolinaire Dupont, comme inculpé du vol de la rue Mirabeau. Conduit à Lille, mardi matin, il a été presque aussitôt relaxé.

— Un domestique de M. Armand Willem, était monté, mardi matin, sur un chateignier, pour dénicher des moineaux. Soudain, manquant le pied, il fut précipité d'une hauteur de six mètres sur le sol. Dans sa chûte il s'est fracturé une cote et le poignet droit.

Wasquehal. — Une rixe s'est produite, lundi soir, près de la ferme Bailly.

Des jeunes gens, au nombre de sept, se sont jetés, sans rime ni raisons, sur deux hommes du Breucq (Flers). dont M. Wattel, maître charpentier, les ont roués de coups et ont mis leurs vêtements en lambeaux.

Les blessures des victimes ne sont heureusement pas graves. Les agresseurs sont connus.

Leers. — Un jeune homme, Eugène Desmadryl, du hameau du Trieu de Caryem, a l'habitude, tous les midis, après son dîner, d'aller se reposer sur l'herbe dans une prairie voisine de sa maison.

Lundi, un malfaiteur resté inconnu, a profité de son sommeil pour lui voler sa montre, sa chaîne et sa casquette.

— Un habitant du hameau du Grimonpont, Pierre Desfontaines, a été l'objet d'un procès-verbal pour injures à des passants.

On nous prie d'annoncer que le **dentiste Meier**, de Courtrai, sera à consulter à Roubaix. tous les jeudis (excepté le 3e jeudi du mois), de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures, rue du Collège, 73 (en face du Collège). 53925—26861

Pharmacie du Tilleul 171, rue de Lannoy. Consultations gratuites. Bureau de nourrices 27138—54484

Changement de domicile pour cause d'agrandissement. — M. PENCHAUD-LEFEBVRE vient de transférer ses magasins de chemiserie, bonneterie, etc., situés 9, *rue du Vieil-Abreuvoir*, **au n° 13, même rue.** Il assure à sa clientèle, un grand choix et les dernières créations dans tous ses articles. 54638—27220

SANS SANG

L'homme ne saurait vivre, pas plus que sans huile une lampe ne saurait brûler. Le sang est le liquide nourricier qui donne et maintient la vie.

Si nous voulons que notre vie soit exempte des misères qui affligent notre pauvre humanité, veillons à ce que notre sang soit toujours sain, toujours pur. Et pour cela faisons de temps en temps usage du Rob Lechaux, aux jus d'herbes, préparé par M. Lechaux, Pharmacien à Bordeaux. C'est un incomparable purificateur du sang, qu'il assainit, qu'il purifie, qu'il renouvelle sûrement sans gêne ni fatigue, sans nous déranger en rien de nos plaisirs ni de nos affaires.

M. Lechaux expédie franco 3 flacons Rob Lechaux contre mandat-poste de 12 francs, ou 6 flacons pour 21 francs. Il envoie aussi gracieusement une brochure intéressante (54e édition), sur la régénération du sang, à tous ceux qui la lui demandent. 27221d

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT
IMPRIMÉES PAR ALFRED REBOUX — AVIS GRATUIT
dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix* — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

1er JUILLET 1752. — L'intendant de Flandre confirme son arrêt par lequel il interdit aux manufacturiers de Roubaix de faire travailler ailleurs que dans leur district et aux ouvriers de ce même district de travailler pour d'autres que pour les manufacturiers de Roubaix. (*Archives de Roubaix*, HH. 41. f° 128).

1er JUILLET 1875. — La Chambre de Commerce de Roubaix offre au Conseil municipal de se charger de la construction et de l'entretien d'une bourse à Roubaix, à condition que la ville lui cèderait la jouissance du terrain nécessaire, à titre gratuit, pendant dix ans, a l'expiration desquels la ville deviendrait propriétaire de l'ensemble des constructions. (*Voir l'éphéméride du 3 juillet 1875*).

1er JUILLET 1890. — Funérailles de M. Victor Glorieux, membre du tribunal de commerce de Roubaix.

A propos de réclames

Je dois rire partout, et je trouve comique
La réclame à tout prix qu'on nous sert bien souvent.
FERRAILLE ne doit pas faire de polémique :
Il fait un bon savon et sans peine il le vend.

Savonnerie FERRAILLE Aîné
à CROIX, près Roubaix. 54654d

WATTRELOS

La vérité sur l'incident de dimanche — Le groupe de gymnastique, dans un esprit de confraternité, avait tenu à assister à la fête d'inauguration des « Enfants de la Patrie ». Mais pour ne commettre aucun acte illégal, ils n'étaient qu'une douzaine, et leur présence était autorisée par M. le Maire.

M. le commissaire de police, qui était accompagné de 3 garde-champêtres et de deux gendarmes, crut devoir dresser procès-verbal pour port illégal d'uniforme. Il prit les noms des jeunes gens, et leur ordonna de circuler et d'aller se dévêtir sous peine d'être « f... au clou ».

Un jeune homme répondit : « Si nous allons en prison, ce sera par amour pour la patrie, Vive la France! Vive la République! » Les gymnastes firent écho, et crièrent : « Vive la France ! Vive la République ! Alors eut lieu l'arrestation des deux jeunes gens, qui ne furent relâchés que le lendemain à onze heures.

Arrestation de deux fraudeurs. — Les préposés Dupont et Douarinou, de la brigade de Roubaix, ont arrêté, au passage des Hottes, deux jeunes gens, Henri Flipo, de Tourcoing et Charles Dayer, de Leers, porteurs d'une charge de poivre en grains.

Un voleur dénoncé. — Après bien des recherches l'auteur des vols commis chez MM. Ruyskaert et Bettremieux, est enfin découvert : c'est un vagabond de quinze ans, nommé Emile Bettremieux et habitant le hameau du Sartel. Ce précoce malfaiteur rentrait chez lui mardi matin et offrait à son plus jeune frère une somme de cinquante centimes pour l'achat de friandises. Il lui montra, en même temps quinze francs en pièces de cent sous en lui disant : « Voilà tout ce qui me reste des soixante francs que j'ai volés chez mon oncle et chez le voisin.... » L'enfant accepta la pièce de dix sous mais il s'empressa de prévenir les intéressés. Mardi après-midi, MM. Ruyskaert et Bettremieux se présentèrent chez le voleur, qu'ils conduisirent eux-mêmes chez le commissaire de police. On a retrouvé dans la poche d'un vêtement du jeune Bettremieux la clef avec laquelle il s'introduisit dans les habitations.

TOURCOING

La situation industrielle du mois de juin. — Voici les renseignements administratifs donnés à ce sujet :

Filature de laines : On travaille partout au complet. Reprise sur le mois dernier.

Filature de coton : La situation continue à être difficile comme précédemment. Les ouvriers ne sont occupés que 10 h. 1/2 par jour.

Filature de lin : L'état est assez favorable. On travaille la journée pleine.

Tissages : Cette industrie est peu active. On travaille généralement 10 heures.

Peignages : Situation satisfaisante. On travaille partout au complet.

Tapis : Reprise sensible. On a reçu des commandes.

Teintureries et apprêts : On travaille 12 heures peu de changements sur mai.

Retorderies : Situation assez bonne, affaires calmes.

Construction mécanique : Peu active ayant surtout pour cause la concurrence étrangère.

Triages : On travaille partout à journées pleines.

Tresses et lacets : Etat très satisfaisant.

Secours : Du 15 mai au 15 juin le Bureau de Bienfaisance a secouru 1270 familles, du 15 avril au 15 mai il y en avait 1299 soit 29 en moins.

32,834 pains de 3 livres ont été distribués dans la même période; 33,062 pains de 3 livres avaient été distribués du 15 avril au 15 mai.

Le Réception des « Enfants de Tourcoing ». — On a vu tout de suite que cette vaillante société n'a pas d'attaches officielles. Il y avait beaucoup de monde, attendant l'arrivée à la gare; bon nombre de maisons, sur le trajet, avaient leurs drapeaux, mais pas de mâts ni banderolles municipales, comme on l'a vu, il y a quinze jours pour la *Jeunesse du Blanc-Seau*. Dans le public, on blâmait beaucoup cette « manière d'agir. »

A l'Hôtel-de-Ville, les choses ont été bien faites. M. Diéval, qui remplaçait M. le Maire, a adressé aux gymnastes une chaleureuse allocution. Etaient également présents dans la grande salle des mariages, MM. Louis Grau, Delavaine et Tack, conseillers municipaux. Le champagne a été offert aux *Enfants de Tourcoing*.

Quelques cris de Vive l'administration municipale! ont été poussés, puis on s'est séparé après un vivat bien nourri.

Un puits fascinateur — Lundi, vers 8 heures du soir, une jeune fille de 18 ans, Camille Prouvost, demeurant avec son père qui a 5 enfants, rue Auber, s'est jetée dans un puits voisin de sa maison. Elle en a été aussitôt retirée par son père lui-même, et elle en a été quitte pour un bain froid. Voici à quoi on attribue cet acte de désespoir :

Le père, resté veuf, s'était remarié mais il est séparé de sa seconde femme et c'est sa fille Camille qui prend soin du ménage. Chaque semaine on lui remettait l'argent pour payer le boulanger. Mais on sut lundi que depuis 5 semaines rien n'avait été remis au fournisseur du pain. Le père, comme bien on le pense, ne fut pas content et c'est devant les reproches qui lui furent justement adressés que la jeune fille perdant la tête s'écria : « Je vais me jeter dans le puits avec l'argent! »

Nous devons ajouter que la malheureuse a déjà été internée deux fois à Bailleul. Quant au puits, c'est depuis quelques années, la troisième femme qui s'y précipite. Toujours on a pu les retirer saines et sauves !

L'affaire de la rue de Lille. — Nous avons dit quelques mots hier sur cette étrange affaire du serrurier-poelier qui a déménagé ses meubles et ses marchandises dans la nuit de dimanche à lundi. Il y a jusqu'ici quatre arrestations d'opérées, savoir : Séraphin [illegible], poelier, 43 ans; Henri Lemain, 33 ans, cabaretier; Jean-Baptiste Leyley, 41 ans, déboureur; Edmond Vaucamps, 26 ans; c'est lui qui s'était adjugé le rôle de commissaire; il est ajusteur et né à Marcq-en-Barœul. On recherche encore un cinquième individu.

Les excursions de la Société de géographie. — Une excursion à Douvres et Folkestone, dirigée par M. le docteur Eustache, aura lieu les 5 et 6 juillet.

Départ de Lille le dimanche 5 à 1 h. 25 ; arrivée à Calais à 3 h. 13 ; embarquement à 3 h. 45, arrivée à Douvres à 5 h. 20 ; hôtel *Swan-hôtel*. Promenade à Shakespeare Cliff.

Lundi 6 Départ à 7 h. 25 pour Folkestone : arrivée à 7 h. 35 Port, passe et haute ville ; Camp de César. Départ à 10 h. 28 pour Douvres ; visite du château de Douvres, de Sainte-Mary Church et du *Phare*. Départ en bateau pour Calais à 1 heure ; arrivée à Calais 2 h. 30 ; visite du port ou bain de mer s'il y a lieu. Rentrée à Lille à 7 h. 24. Coût 40 fr.

Les inscriptions seront reçues jusque vendredi à cinq heures au plus tard.

— La Société rappelle à ses membres qu'elle organise, pour les 12, 13, et 14 juillet prochain, une excursion dans la vallée de la Meuse comprenant : Sedan, Bazeilles et l'ossuaire, et la maison des dernières cartouches. Charleville, Laifour, les dames de Meuse, Givet, les grottes de Han et de Rochefort, Dinant et Namur.

Départ de Lille le 11 juillet à 5 h. 45 du soir ; rentrée le 14 à 10 h. 59 du soir.

Directeur de l'excursion M. Fernaux-Defrance. Coût 80 fr. à verser en se faisant inscrire avant le 7 juillet dernier délai. Des programmes détaillés avec cartes seront remis aux excursionnistes.

Le pèlerinage eucharistique d'Halluin dimanche 5 juillet. — La Compagnie du chemin de fer du Nord accorde la réduction de 50 p. cent aux pèlerins qui, dimanche, partiront de Tourcoing, Tourcoing-les-Francs et Roncq à destination d'Halluin. Pour obtenir à ces différentes gares des billets aller et retour à demi prix, les pèlerins devront se grouper par dizaines au moins et présenter aux guichets du chemin de fer des cartes spéciales qui sont mises dès à présent en vente *dans toutes les librairies de Tourcoing* au prix de 10 centimes.

Les cartes sont numérotées *et le nombre des places limité.* Les billets devront être demandés à la gare avant dimanche.

Des affiches spéciales apposées dans les églises et le *Journal de Roubaix*, indiqueront, vers la fin de la semaine, les heures *définitives* des trains spéciaux et la répartition des pèlerins dans ces différents trains suivant les numéros de leurs cartes.

Voici, approximativement, les heures des spéciaux :

Tourcoing, départ : 1,3; 1,15; 1,25; 1,37; 1,47; 2,30 soir. Arrivées successives avant 3 heures à Halluin.

Halluin, départs le soir (outre les trains ordinaires): 7,00; 7,20 7,50; 8,5. Ces trains arrêteront à Tourcoing-les-Francs et Roncq et, au retour, à tous les points d'arrêt, pourvu que les voyageurs descendant aux points d'arrêt aient leurs billets pour la station suivante.

La grève d'Halluin. — La situation est toujours la même. Mardi matin, aucun ouvrier ne s'est présenté à l'établissement de MM. Gratry. Les feux n'avaient d'ailleurs pas été allumés.

Roncq. — Un ouvrier peintre nommé Bois, a été arrêté comme inculpé dans une affaire de mœurs. Une jeune fille d'une vingtaine d'années a failli être sa victime.

Marcq-en-Barœul. — Les contribuables sont prévenus que le contrôleur des contributions directes arrivera le 10 août à 9 heures du matin à la mairie, afin de constater les changements à opérer pour la confection des rôles des contributions directes de 1892.

Nos lecteurs, *qui vont en villégiature dans les ports du littoral belge, sont avisés qu'ils pourront à partir du 1er juillet, se procurer chaque matin, le* Journal de Roubaix :

A OSTENDE, *chez M. J. Vlietinck, rue de Brabant, 9 ;*

A BLANKENBERGHE, *chez Mme Castelain. Kiosque de l'Etoile, digue de mer ;*

A HEYST-SUR-MER, *Kiosque de la Presse conservatrice et indépendante.*

LILLE

Nécrologie. — On annonce la mort de M. l'abbé Robitaille, curé de Raillencourt, décédé dans sa 38e année.

M. Robitaille (Victor-Achille), était né à Blaringhem le 14 août 1853. Ordonné prêtre le 29 juin 1877, il fut successivement vicaire à Vieux-Condé, puis à la Madeleine-lez-Lille (26 novembre 1883). M. l'abbé Robitaille était curé de Raillencourt depuis le 29 avril 1890.

— M. Félix Dubureq, le poète lillois bien connu, est mort lundi matin à Saint-Maurice, après une longue et cruelle maladie.

Chronique du travail. — Quarante ouvriers du tissage Leroy-Leleu, qui avaient abandonné le travail lundi matin, l'ont repris mardi matin.

Au Stand Roland. — Le concours international de tir aux pigeons de lundi a été très brillant et par le nombre et par la qualité des tireurs. — Voici les résultats :

Poule d'essai à 25 mètres. Prix partagé entre MM. Martin et Bonnet.

Concours. — 1er prix, une médaille en vermeil et 300 francs en espèces, à M. Jab, de Belgique, 14 pigeons sur 14. — 2e, une médaille argent et 200 fr. en espèces, à M. le comte de Villegas, de Bruxelles, 13 pigeons sur 14. — 3e, une médaille argent et 100 francs en espèces, M. Scherer de Scharbourg, de Lille, 9 pigeons sur 10.

Poule à 25 mètres. Prix partagé entre MM. Lynx, de Belgique, et Legrand, de Tourcoing.

Poule handicap. Prix partagé entre MM. Martin et Jab.

Poule à 28 mètres. Prix partagé entre MM. Jab et Buyssens, d'Antryve.

Poule au doublé. Prix, M. Ch. Dancette d'Armentières.

Poule à 25 mètres. Prix, M. Legrand.

Poule au doublé. Prix, M. Finet, de Lille.

Poule au doublé. Prix, M. Schérer de Scherbourg.

Jeudi 16 juillet prochain, aura lieu, au même stand, un grand concours international.

Les examens du brevet de capacité à Lille — Les examens pour l'obtention du brevet de capacité ont commencé lundi à la préfecture et à l'hôtel des pompiers pour les jeunes filles.

Sur 244 aspirantes, 216 ont été admises à subir les épreuves de la deuxième série.

Voici les noms des jeunes filles de Roubaix-Tourcoing :

Léonie Agache, Céline Bauduin, Hélène Benoist, Marie Boulanger, Marie Bourgois, Marie Brame, Stéphanie Brouin, Madeleine Bussine, Jeanne Carré, Léontine Cau, Marie Costeteux, Marthe Couteaux, Céline Crombez, Blanche Delahaye, Marthe Delattre, Marie Delattre, Marthe Delcambre, Marguerite Deremotte.

Céline Deltou, Mathilde Denatte, Elise Deschepper, Marie Dhousilly, Rosa Delsaire, Clémence Dubois, Jeanne Dubois, Marthe Dubois, Louise Dubus, Berthe Duvergyn, Hélène Ego, Louise Faidherbe, Laure Fourmestreaux.

Amélie François, Marie François, Marguerite Guilbert, Marie Gille, Jeanne Guichard, Oda Hardin, Jeanne Hennion, Marie Hordoir, Jeanne Houzet.

Jeanne Labèque, Marie Lacomblé, Hélène Lasserou, Marie Lecerf, Jeanne Lefebvre, Marie Lefebvre, Marie Legrand, Adèle Lemaire, Jeanne Lemer, Louise Loridan.

Marie Mahieux, Marie Marchal, Louise Masquelier Nelly Mathieux, Marie Mathon, Blanche Michaux, Jeanne Montaigne, Gabrielle Olivier.

Marie Olivier, Irma Petit, Jeanne Pollet, Marthe Pollet, Marie Poupard, Angèle Rossel, Sophie Rasson, Antoinette Rossel, Lucie Richez, Florence Pollet.

Marie Roget, Gabrielle Rouzet, Gilberte Sadon, Louise Salembier, Maria Stal, Julie Segard, Marie Turbelin, Germaine Turc, Valentine Vandaele.

Aujourd'hui, mercredi matin, aura lieu le concours de dessin.

CONSEIL MUNICIPAL DE WATTRELOS

Séance du lundi 29 juin 1891

Présidence de M. LEURIDAN-NOCLIN, maire

L'abondance de copie nous a forcé, hier, à ne donner que des indications sommaires sur cette séance. Nous en publions aujourd'hui le compte-rendu complet.

Nomination d'un adjoint

M. LE MAIRE donne lecture d'une lettre de M. le préfet du Nord invitant le Conseil à nommer un adjoint en remplacement de M. Delmarle-Dupont, démissionnaire et dit que le vote doit avoir lieu au scrutin nominal.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants : Nombre de votants 15, bulletin blanc 1; reste pour le calcul de la majorité 14; majorité absolue 8. Ont obtenu : MM. Pierre Bonte, 8 voix: Pierre Dhalluin, 2 voix; Louis Delcroix 2 voix; Ferdinand Beghin, 1 voix; Louis Droulers, 1 voix.

M. Pierre Bonte est élu adjoint, mais il ne peut être procédé à son installation, étant absent.

M. Henri Pollet ayant pris place au siège laissé vacant par la démission de M. Delmarle-Dupont, M. Pierre Dhalluin demande si le deuxième adjoint devient de fait premier adjoint par suite du départ de celui ci et il fait observer qu'il peut se trouver des conseillers qui ont voté un remplaçant à M. Delmarle Dupont, comme premier adjoint.

M. HENRI POLLET réplique que le même fait s'est présenté lors de l'élection de M. Denis Pollet, et il donne lecture d'une lettre adressée à ce moment à M. le préfet du Nord par l'administration municipale pour connaître la marche à suivre : le deuxième adjoint remplace de droit le premier.

Lecture de procès verbaux

Sur la demande de M. Pierre Dhalluin, M. Flipot-Ansart, secrétaire, donne lecture des procès-verbaux des séances des 21 mai 1891 et 4 juin 1891 qui sont adoptés sans observations.

Mesures d'ordre et de sécurité

Le Conseil municipal avait émis le vœu, dans une de ses dernières séances, qu'une prime de dix francs fût accordée aux douaniers qui parviendraient à arrêter un malfaiteur. M. le Préfet du Nord a rejeté cette délibération disant qu'elle n'est pas compatible avec le service des préposés de douanes; il a engagé le Conseil à attribuer cette récompense à toute personne qui mettrait la main sur un voleur.

M. PIERRE D'HALLUIN dit qu'il est regrettable que l'on ne tienne pas parole et que les décisions du Conseil ne soient pas observées. Il connait, dit-il, des douaniers qui se sont emparés de voleurs à la raffinerie de pétrole du Laboureur et qui seraient heureux d'entrer en possession de la prime.

M. HIEN-DUBOIS. — Il me semble qu'on pourrait généraliser la mesure prise pour les douaniers et accorder une récompense de dix francs à n'importe quel individu.

Cette proposition est adoptée.

La route du Laboureur à la Vieille Place

M. Pierre Dhalluin fait remarquer qu'à la dernière réunion du Conseil, il avait été convenu qu'une somme de deux cents francs serait offerte à titre d'indemnité à M. Selosse, afin qu'il quitte sa maison pour le 1er juillet. Il s'agit de procéder à bref délai, à la démolition de cet immeuble situé sur le tracé du nouveau chemin du Laboureur à la Vieille-Place ; il désire savoir si une démarche de cette nature a été faite et quels en ont été les résultats.

M. LE MAIRE répond que M. Selosse a accepté la proposition qui lui a été soumise, mais qu'il sollicite l'autorisation de ne pas quitter son immeuble avant le 4 ou le 5 juillet.

Le Conseil émet un avis favorable à cette demande.

Le chemin de fer de Roubaix à Audenaerde

M. PIERRE DHALLUIN. — M. le Maire voudrait-il nous dire si une démarche a été faite auprès de la Compagnie du Nord pour obtenir communication des plans et du tracé de la ligne de Roubaix à la frontière belge ? Quelle a été, dans l'affirmative, la réponse de la Compagnie ?

M. LE MAIRE. — Aucune réponse ne nous est encore parvenue.

M. PIERRE DHALLUIN — Dans ce cas, il est du devoir de l'administration municipale de prendre les devants et de s'occuper dès maintenant de l'emplacement de la gare à Wattrelos. Vous avez vu avec quelle véhémence la question a été traitée au Conseil municipal de Roubaix, où l'on semble vouloir tout accaparer à notre détriment. Il ne faut pas qu'on nous prenne pour des nonvaleurs ; il y en a qui désireraient que la gare fut située au Ballon ou dans les Prés, cela ne doit pas être ; il nous incombe de choisir l'emplacement qui soit le plus profitable aux intérêts généraux de notre commerce local.

A cet effet, j'ai l'honneur de proposer au Conseil de prendre la délibération suivante :

« Par une lettre du 1er mai 1891, M. l'ingénieur de la Compagnie du chemin de fer du Nord, informe le Conseil municipal de Wattrelos du projet d'une gare pour voyageurs et marchandises.

» Le Conseil, considérant qu'il est de son devoir d'aider la Compagnie sur le choix de l'emplacement.

» Que de l'emplacement de la gare dépend l'avenir de la commune.

» Que cet emplacement doit avoir pour but de desservir les intérêts généraux, c'est-à-dire d'être à la portée du plus grand nombre possible de voyageurs et de faciliter les relations commerciales.

» Emet les vœux suivants :

« 1° Que les gares soient établies à droite de la route de grande communication n° 9, c'est-à-dire entre cette route et celle de la Vieille-Place ;

» 2° Que l'accès de la gare des voyageurs soit à proximité de la route de grande communication n° 9 ;

» 3° Que la gare des marchandises soit la continuation de la gare des voyageurs en longeant la rue du Laboureur à la Vieille-Place jusque la rue Pierre Catteau ;

» 4° Que la voie ferrée longeant la rue de la vieille place à quelques mètres de distance, l'accès de cette gare soit sur cette rue.

» 5° Que les dites gares soient situées aux lieux et places indiqués ci-dessus, afin d'éviter des dépenses considérables à la commune tout en donnant satisfaction aux quartiers les plus populeux et les plus commerçants, c'est-à-dire du centre du Crétinier de la Vieille place, du Sart et du Laboureur

M. DHALLUIN développe longuement l'utilité et l'importance de ces vœux et il s'efforce de faire ressortir que l'emplacement, qu'il désigne, est celui qui coûterait le moins cher à la Commune.

M. HIEN. — Mais connait-on au moins le tracé de la nouvelle ligne ?

M. DHALLUIN. — On le connait si bien que M. le Ministre des travaux publics l'a déjà revêtu de son approbation. La ville de Roubaix le connait aussi parfaitement bien. Vous ne voudrez pas que les ingénieurs soient assez simples pour dresser des plans d'un projet qui n'aurait même pas été élaboré.

M. HIEN — Pour moi, je crois que voter ce que vous demandez, c'est donner un coup d'épée dans l'eau. Avant d'émettre un vote il s'agirait de savoir si le projet est réellement arrêté.

M. DHALLUIN. — La Compagnie du Nord ne veut pas nous communiquer les plans pour la raison bien simple qu'elle ne désire pas faire augmenter la plus-value des propriétés où doit se faire le tracé de la nouvelle ligne.

M. LE MAIRE. — J'ai reçu la visite d'un ingénieur qui m'a dit que le Conseil aurait à nommer une commission chargée d'examiner les travaux à exécuter sur le territoire de Wattrelos et que la Compagnie déciderait de l'endroit d'emplacement d'une gare.

M. DHALLUIN. — C'est ce qu'il faut éviter. C'est à nous qu'il appartient de dire : Nous voulons la gare ici : c'est à la Vieille Place et à aucun autre endroit. Vous avez vu par suite de quelles influences Roubaix a eu une gare au Pile : nous serons ici victimes également d'influences malsaines. Pour me résumer, je mets ma proposition aux voix.

M. LE MAIRE — Passons à la suite de l'ordre du jour.

M. DHALLUIN — Je maintiens mon dire et je demande qu'on vote ma proposition au scrutin secret, car je ne prétends pas que nous soyons sacrifiés pour Roubaix, qui voudrait se faire passer pour être la France et la République, mais n'est pourtant qu'une et seule ville.

M. VANHOUTTE dit qu'il est opposé à la proposition de M. Dhalluin parce que la gare qu'il projette serait trop éloignée du centre.

M. LE MAIRE. — J'invite le Conseil à émettre son avis.

MM. Henri Pollet et Flipot-Ansart déclarent s'abstenir.

La proposition de M. Dhalluin est votée par 9 voix contre 4.

M. DHALLUIN dit qu'il espère que l'administration municipale fera tous ses efforts pour qu'il soit donné suite au vote émis.

Questions diverses

M. LE SECRÉTAIRE donne lecture d'une lettre de la société de gymnastique les *Enfants de la Patrie* remerciant le Conseil d'une indemnité de deux cents francs qui lui a été accordée en vue de couvrir les frais occasionnés par le concours de Denain

Le Conseil donne un avis favorable à diverses demandes des militaires et de réservistes tendant à obtenir des sursis d'appel et des congés à titre de soutiens de famille.

Division de la section électorale du Centre

M. POLLET donne lecture du procès-verbal d'enquête du commissaire enquêteur, M. Debouvry, conseiller d'arrondissement concluant à la division de la section électorale municipale du Centre. Les conclusions de ce rapport, soulèvent de nombreuses protestations.

M. VANHOUTTE combat l'avis de M. Debouvry ; il dit qu'un projet qui a pour but de bouleverser un état de

---

FEUILLETON DU 2 JUILLET 1891. — N° 62

HONNEUR ME TIENT

PAR LOUIS DAVYL

DEUXIEME PARTIE

CAÏN

VI

Alors changeant de conversation :

— Vous voilà riche aussi ?

— Très riche. Ah ! quelle dérision du sort ! s'écria-t-elle.

Mais elle eut beau se contenir, résister ; la douleur fut plus forte que sa volonté et de grosses larmes jaillissant de ses yeux vinrent inonder son visage.

— Je sais bien que je suis lâche ! murmurait-elle. Mais c'est trop ! c'est trop !

Alors, s'interrompant :

— Quand partirez-vous ?

— Je l'ignore, M. Guichard, dit-il en souriant de la plus triste façon, est, aujourd'hui, l'arbitre de mes destinées, comme son associé est l'arbitre des vôtres. Ce sont nos maîtres !

— Jean ! depuis que je vous ai soigné pendant la guerre, je crois qu'il ne s'est pas écoulé une heure dans la journée où je n'aie songé à vous. Je vivais avec votre souvenir et liée à vous d'une façon si intime, que j'étais vraiment deux en une seule personne.

Le jour où vous êtes arrivé, avant que vous ouvriez la porte, avant de vous apercevoir, je vous avais deviné.

— Madeleine, ma bien-aimée, c'est donc fini ?

— Je le crains, et à moins que M. Poirier ne meure, ce qui n'est guère probable. .

— La pensée que vous serez à cet homme me crucifie !

— Et moi donc ! murmura la malheureuse en baissant les yeux.

— Je vous demande pardon de ce que je vais vous dire ; mais, entre nous, tout est si grave que vouloir nous cacher le fond de notre pensée serait de la dernière niaiserie.

— Que voulez-vous m'annoncer ?

— Depuis que vous m'avez tout appris, je me demande comment je ferai pour m'habituer à vivre, et je ne trouve pas. Il n'existe plus pour moi nulle espérance. Rien ne pourra jamais cicatriser la blessure. Quand on aime comme je vous aime, ce serait folie de compter sur les années pour atténuer la douleur.

— Je le comprends, répondit Madeleine ; j'éprouve les mêmes impressions, et, depuis le jour que vous savez, je ne me regarde plus que comme une morte qui marche et qui parle.

Vous me semblez une ombre dont je m'éloigne en vain ; je vous retrouve partout ; vous me suivez sans cesse, et maintenant je n'ai même plus besoin de votre présence pour me sentir en contact direct avec vous. Nous ne nous quittons plus et on dirait que la même âme nous anime.

A cet instant, la porte s'ouvrit et Florentin entra.

— Pour mademoiselle.

Il tendait une lettre posée sur un plateau.

Madeleine la prit et le valet de chambre sortit.

Après avoir reconnu le cachet, elle regarda Jean.

Son regard était navrant et le jeune homme comprit.

— Lisez ! dit-il.

Elle rompit le cachet.

Dans l'enveloppe, deux morceaux de papier déchiré, et pas autre chose ; c'était le reçu d'Alain.

— Ah ! c'est affreux ! s'écria Jean, et une larme de honte et de désespoir coula sur sa joue.

Madeleine se renversa sur sa chaise, pâle comme une morte et tenant le papier du bout de ses doigts qui tremblaient.

— Oui ! balbutia-t-elle, voilà le billet... à quand l'échéance ?

— Alors vous payerez ! s'écria Jean.

— Ami, on ne peut pas deux fois voler cet homme !

Au moment, où Mlle de Mauclerc prononçait ces paroles, le chevalier de Saint-Ivon entra.

Après les avoir embrassés tous les deux avec la plus chaleureuse tendresse, il s'empressa d'excuser son absence depuis la veille.

— L'émotion m'a donné une crise de goutte des plus douloureuses ; j'ai le pied droit encore fort sensible, et m'appuyer dessus me cause une souffrance intolérable.

Chers amis, combien j'ai pensé à vous ! Y a-t-il quelque chose de nouveau ? Apercevez-vous une voile à l'horizon ?

— Mon oncle, tout est arrangé.

— Ah ! j'en bénis le Ciel !

— Et puis un peu nous aussi, n'est-ce pas ? demanda Jean.

— Chers amis, je ne doute pas que la victoire ne vous coûte cher.

— Plus que cher, mon oncle.

— Puis-je savoir ?...

— Je ne crois ni le moment ni l'endroit opportuns. Si vous le voulez, nous passerons la soirée ensemble et je vous raconterai tout.

Au reste, j'entends ma mère.

Madeleine dit alors au chevalier :

— Aucune allusion, devant ma tante, à ce qui vient de se passer ; elle ignore tout et croit seulement qu'Alain a commis une faute en dépensant l'argent envoyé pour rembourser l'hypothèque de l'hôtel, faute dont Jean l'aurait sévèrement châtié.

Mme de Mauclerc entra.

En apercevant le chevalier :

— Tiens ! vous voilà, vous ! Il y a des années que je ne vous ai vu !

— Ma sœur, ceci s'appelle un reproche hyperbolique.

— Si on ne vous aimait point, on ne vous le ferait pas. Où avez-vous passé tout ce temps-là ?

— Sur mon fauteuil.

— La goutte ?

— « C'est toi qui l'as nommée ! »

— Alors vous ne savez rien ?

— Non.

— Madeleine ou Jean ne vous ont rien dit ?

— Rien.

— Alain épouse Mlle Vaillant.

— Comme cela, tout de suite, sans autre préambule ? demanda en riant le chevalier.

— Je suis allée faire la demande hier.

— J'ai bien entendu : hier dimanche, le lendemain du dîner de samedi ?

— Pourquoi pas ?

— Il a dû vous regarder comme bien pressée! Mais, au reste, comme c'est un tout petit bourgeois, ce gros millionnaire, il a peut-être cru que cette précipitation était de bon goût, et que cela se pratiquait ainsi dans votre monde.

— Mon frère, pourquoi tant d'ironie dans vos paroles? Mon monde est le vôtre, ce me semble.

— Parfois je suis tenté d'en douter, répondit le chevalier, à qui cette demande si précipitée semblait causer une irritation extrême.

— Je vous remercie, répondit sèchement la duchesse.

— Inutile, ma chère, d'autant que je n'ai nullement cherché ce que je viens de dire ; ça m'est venu tout naturellement.

Après quelques instants :

— Puis-je vous interroger sur le résultat de votre démarche ?

— Je répondrai comme vous : Inutile ! Le résultat a été ce qu'il devait être.

— Vous êtes agréés ?

— Nous sommes agréés.

— Vous avez échangé vos paroles?

— J'attends M. Vaillant exprès pour cela.

— Vous ne me dites plus : « votre Vaillant » en parlant de ce vieux maçon.

Puis, continuant avec malice :

— Vous ne m'en voulez plus de vous l'avoir présenté et d'encombrer notre salon d'un tas de gens venant de la truelle ou...

— Non, je ne souffrirais pas que vous me parliez sur ce ton ! s'écria Mme de Mauclerc, à bout de réplique et d'expédient.

— Alors, ma sœur, excusez-moi si je me tais, car je ne saurais voir les choses d'un autre œil.

Pendant cette escarmouche entre le frère et la sœur, Madeleine et Jean n'avaient pas prononcé un mot, pas fait un geste.

Ils demeuraient immobiles sur leur chaise, très heureux de cette petite leçon de convenance donnée par le vieux gentilhomme à sa sœur.

Le duc pensait que la précipitation qu'avait apportée sa mère dans tout cela, non seulement était d'un très mauvais goût, mais encore les mettait de la façon la plus maladroite à la merci de Vaillant.

— Ma mère, je vous demanderai la permission de monter dans l'appartement d'Alain ; j'ai des lettres à écrire. Lorsque j'aurai terminé, je descendrai vous dire adieu et entraînerai mon oncle dehors.

Alors, s'adressant au chevalier :

— Vous pouvez bien sortir en voiture ?

— Je l'espère.

— Nous dînerons ensemble ?

— C'est convenu.

Jean déposa un baiser sur le front de la duchesse, serra la main à Madeleine et sortit.

Alors le chevalier s'adressant à la jeune femme :

— Jean va donc devenir millionnaire ?

— Il paraît.

— Mais alors tout le monde sera riche ici ? Il n'y a que nous deux, ma pauvre fille..

Il fut interrompu par Florentin annonçant M. Poirier.

Depuis la veille, le banquier marchait dans un rêve. Son bonheur lui semblait une illusion.

— Tout à l'heure, je vais m'éveiller, pensait-il, et tout ce palais enchanté tombera en poussière.

Alors, sans prendre avis de sa fiancée, et se souvenant qu'elle l'avait autorisé à agir à sa guise, il ne voulut point tarder davantage et s'imposa le devoir de se présenter le jour même afin de demander d'une façon officielle à Mme la duchesse de Mauclerc la main de sa nièce.

Après cette démarche accomplie, il devait, selon lui, se trouver plus tranquille et plus assuré de l'avenir.

Poirier, en se présentant dans le salon, était fort ému.

Lorsqu'il se fut incliné devant les deux femmes et après avoir serré la main de M. de Saint-Ivon, il ne sut que dire ni par où commencer.

Il s'enquit des nouvelles d'Alain.

Mme de Mauclerc, qui se trouvait à mille lieues de se douter de la visite du banquier, se mit à parler comme à son ordinaire, traitant dix sujets à la fois.

Madeleine restait silencieuse, et le chevalier donnait la réplique à sa sœur avec sa malice accoutumée.

Une demi-heure se passa en paroles banales, en conversations oiseuses et plus les minutes s'écoulaient, plus la tournure de l'entretien éloignait cet amoureux transi du sujet qui l'avait amené.

Le malheureux éprouvait un tel trouble à l'idée de se déclarer ; la douairière l'intimidait tellement avec ses grands airs et malgré son pauvre cerveau de linotte, qu'il était presque heureux de se sentir emporté dans ce tourbillon de questions inutiles et sans portée ; c'était comme un sursis accordé à sa timidité.

Cependant, jugeant qu'il fallait parler et qu'hésiter plus longtemps serait un manque de convenance, il prit son courage à deux mains et, se tournant vers la duchesse, après un silence :

— Madame la duchesse, non seulement je me suis présenté chez vous pour avoir l'honneur de vous présenter mes hommages, mais j'y viens aussi afin d'implorer une faveur sans prix

Ces paroles solennelles et le ton avec lequel il les prononça firent une vive impression, non seulement sur Mme de Mauclerc, mais sur le chevalier.

— Mon cher monsieur Poirier, répliqua la duchesse, de quelle si immense faveur désirez-vous parler ?

Tout à coup elle pensa à Madeleine et la regarda-

(*A suivre.*) LOUIS DAVYL.